

# De l'Escalet au Cap Taillat



Visorando

Une randonnée proposée par BarbuMamilene

Très belle balade en bord de mer sur un sentier facile dans une zone protégée. Attention par temps de mer forte au début du circuit, il y a un passage à risque de submersion marine.

<b>Durée</b>	1h 55	<b>Difficulté</b>	Facile
<b>Distance</b>	5,40 km	<b>Retour point de départ</b>	Oui
<b>Dénivelé positif</b>	119 m	<b>Activité</b>	Pédestre
<b>Dénivelé négatif</b>	115 m	<b>Commune</b>	Ramatuelle (83350)
<b>Point haut</b>	63 m	<b>Région</b>	Massif des Maures
<b>Point bas</b>	1 m		



Trace n° 2078121

## Description

Départ du parking de la Plage de l'Escalet.

**(DA)** Dès la sortie du parking, prendre à droite devant des baraques à frites et autres "chichis".

**(1)** À la patte d'oie, suivre le boulevard vers le Sud-Ouest en impasse et au bout démarre le sentier du littoral à gauche.

**(2)** Le sentier côtier suit le bord de mer et finit par rejoindre le sentier du littoral qui est un peu plus haut.

Suivre ce sentier qui est tracé pour préserver la flore et la faune du piétinement.

**(3)** À la Pointe de la Douane, plusieurs plages s'offrent à vous et sur la bande de terre qui relie le Cap Taillat, vous pourrez choisir en fonction du vent le coin, à son abri, de votre baignade.

Continuer vers cet isthme, il ne reste qu'à suivre le sentier et au bout la récompense sur ce petit sommet : ancienne tour de guet spectaculaire, vue à 360°, de Cap Camarat à l'Est avec son sémaphore qui surveille le golfe de [Saint-Tropez](#) aux îles de Porquerolles à l'Ouest avec au premier plan le domaine viticole de la Bastide Blanche et le [Cap Lardier](#).

**(4)** Effectuer le retour par le même chemin **(D/A)**.

## Points de passages

- D/A Parking de la Plage de l'Escalet**  
| N 43.187578° / E 6.641474° - alt. 10 m - km 0
- 1 Patte d'oie**  
| N 43.186051° / E 6.641034° - alt. 17 m - km 0.19
- 2 Sentier du littoral**  
| N 43.182692° / E 6.641327° - alt. 15 m - km 0.62
- 3 Pointe de la Douane**  
| N 43.175451° / E 6.639957° - alt. 8 m - km 1.64
- 4 Cap Taillat**  
| N 43.168964° / E 6.645744° - alt. 63 m - km 2.66
- D/A Parking de la Plage de l'Escalet**  
| N 43.187705° / E 6.641451° - alt. 10 m - km 5.4

## Informations pratiques

Chaussures de sports conseillées.

Attention au passage submersible au départ du sentier par mer très forte.

Chapeau car il n'y a pas d'ombre sur toute la randonnée.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-de-l-escalet-au-cap-taillat/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



↑ N | 500m  
©2025 IGN

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**